

Pratiques pastorales et gestion environnementale d'espaces naturels. Le Cas des Alpagnes de la Vallée de l'Ubaye (Département des Alpes de Haute-Provence, France)

Baron D., Legeard J.-P., Niez T., Quiblier M.

in

Rubino R. (ed.), Morand-Fehr P. (ed.).

Systems of sheep and goat production: Organization of husbandry and role of extension services

Zaragoza : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 38

1999

pages 173-177

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=99600155>

To cite this article / Pour citer cet article

Baron D., Legeard J.-P., Niez T., Quiblier M. **Pratiques pastorales et gestion environnementale d'espaces naturels. Le Cas des Alpagnes de la Vallée de l'Ubaye (Département des Alpes de Haute-Provence, France)**. In : Rubino R. (ed.), Morand-Fehr P. (ed.). *Systems of sheep and goat production: Organization of husbandry and role of extension services* . Zaragoza : CIHEAM, 1999. p. 173-177 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 38)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Pratiques pastorales et gestion environnementale d'espaces naturels. Le Cas des Alpagnes de la Vallée de l'Ubaye (Département des Alpes de Haute-Provence, France)

D. Baron, J.-P. Legeard, T. Niez et M. Quiblier

Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM),
Route de la Durance, 04100 Manosque, France

RESUME - Une réflexion méthodologique relative à l'insertion du pastoralisme dans la gestion des espaces naturels est une démarche particulièrement innovante, notamment pour les acteurs du développement agricole. En effet nous avons souhaité souligner, au travers de cette étude de cas, le rôle nouveau de l'agriculture et de l'élevage, en matière d'environnement. Néanmoins, afin que les objectifs soient atteints, il est indispensable de se doter d'une démarche rigoureuse. Le partenariat est indispensable dans ce type d'opération. Celui-ci regroupe les secteurs suivants : (i) les gestionnaires d'espaces naturels. Ceux-ci devront définir les objectifs environnementaux attendus ; (ii) les éleveurs et leurs organismes techniques qui eux seront chargés de définir les itinéraires techniques agro-pastoraux permettant d'atteindre les objectifs environnementaux. Cet élément est prépondérant car il doit prendre en compte le système d'élevage dans son ensemble, le contrat ne devant pas bouleverser sa cohérence ; et (iii) l'administration quant à elle veillera aux aspects réglementaires lors de la signature des contrats avec les éleveurs.

Mots-clés : Environnement, gestion, pâturage de montagne, Alpes.

SUMMARY - "Pastoral practices and environmental management of natural areas. The case of Alpagnes of the Ubaye Valley (Department of Alpes de Haute-Provence, France)". A methodological study related to the integration of pastoralism in the management of natural areas is a particularly innovative approach, especially for those involved in agricultural development. Actually, we have stressed through this case study the new role of agriculture and livestock farming as regards the environment. However, in order to meet the objectives, it is necessary to follow a strict approach. Partnership is essential in this type of activity and it involves the following sectors: (i) managers of natural areas, who will define the expected environmental objectives; (ii) farmers and their technical organizations who will define technical agro-pastoral schemes to achieve environmental objectives. This is a predominant element since it has to take into account the farming system as a whole, without the contract disrupting its coherence; and (iii) the administration, who will be involved in regulation aspects when signing contracts with farmers.

Key words: Environment, management, mountain pastures, Alpes.

Introduction

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est caractérisée par une grande diversité d'espaces naturels. C'est une région très contrastée, subissant de fortes contraintes climatiques (climats montagnard et méditerranéen), au relief très tourmenté (0 à 4 000 m d'altitude). Les écosystèmes rencontrés, adaptés à ces conditions et aux activités humaines qui ont modelé cette région, au cours des siècles, accordent aux pratiques pastorales une place importante.

Plus des 2/3 du territoire de cette région sont constitués d'espaces naturels pâturés. Le pastoralisme apparaît donc, aujourd'hui, sur cette région, comme un outil essentiel dans la gestion de ces territoires, ainsi les dispositions agri-environnementales inscrites dans la Politique Agricole Commune représentent un enjeu de tout premier ordre pour l'avenir, autant pour les aspects environnementaux que pour l'agriculture elle-même.

Le CERPAM est fortement sollicité dans la conduite de ces opérations où le pastoralisme se trouve au coeur de la majeure partie d'entre elles (de la DFCI aux préoccupations écologiques en haute montagne).

La construction du contrat entre activités pastorales et gestion environnementale nécessite une conduite rigoureuse de l'opération, de la conception même des critères environnementaux, jusqu'à l'évaluation du contrat proprement dit.

C'est, en effet, au terme de celui-ci que se mesurera l'efficacité des prescriptions mises en place, et leur reconduction éventuelle, de façon à inscrire l'activité agri-environnementale de l'agriculteur dans un schéma durable.

La démarche générale de construction d'un contrat agri-environnement

On peut la résumer en cinq grandes étapes.

Définition précise des enjeux environnementaux du territoire concerné

Durant cette phase, les partenaires gestionnaires ou responsables des espaces naturels, ainsi que les utilisateurs, doivent réfléchir ensemble aux objectifs environnementaux et les localiser. Ainsi se construit au cours de cette étape un véritable projet territorial.

Les résultats concrets attendus

Chaque partenaire doit exprimer de façon précise le type de résultat attendu. Chaque gestionnaire d'espace naturel définit ainsi, quantitativement et qualitativement, l'impact attendu sur le milieu afin de mesurer si l'objectif environnemental est atteint.

Elaboration des itinéraires techniques

Durant cette étape, s'élabore entre le CERPAM et les gestionnaires d'espace naturel, toute une phase de négociations. La construction de l'itinéraire technique peut mettre en évidence des incompatibilités, des incohérences, des difficultés pour atteindre les objectifs.

De nouvelles négociations doivent dès lors être possibles avec les gestionnaires. Des concessions peuvent être envisagées. (Un exemple : dans le cadre des contrats DFCI, des massifs forestiers Varois, les gestionnaires n'étaient intéressés que par l'entretien par le pâturage des pare-feux. Le CERPAM a négocié la prise en compte, dans les contrats de ce type, d'une zone pastorale d'appui, seul moyen d'atteindre les objectifs sur les pare-feux).

A l'issue de cette étape, l'itinéraire technique permettant de remplir le contrat est défini. Ainsi, l'objectif environnemental et les moyens à mettre en oeuvre pour l'atteindre se superposent.

Evaluation économique

Ce volet reste à définir de façon plus précise. Il ressort de nos expériences que le montant total du contrat signé par l'agriculteur (ou le groupement d'agriculteurs), doit être significatif. Si le signataire d'un contrat s'engage dans une démarche contraignante, mesurable, celle-ci doit être suffisamment rémunérée afin que l'objectif environnemental soit atteint. Les critères les plus objectifs possibles (pente, éloignement, accès, intervention complémentaire au pâturage qui peut être manuelle, ou mécanique, installation de clôture, etc.) permettent de fixer le montant du contrat.

Une fois ces quatre points validés en Comité de pilotage, le cahier des charges de l'opération agri-environnementale est rédigé.

Accompagnement de l'opération agri-environnementale

Le signataire du contrat (à ce stade de l'opération) dispose de l'itinéraire technique à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs fixés. A l'heure actuelle, aucun moyen spécifique n'est mis en place

pour assurer le *suivi technique* de ces opérations agri-environnementales. Celui-ci est nécessaire afin de répondre aux interrogations que peuvent pourtant se poser aussi bien les gestionnaires d'espaces naturels que les éleveurs "prestataires de service" durant les cinq années du contrat.

Le cas de l'Ubaye

- Superficie : 1 048 km² pour 8 300 habitants.
- Une des plus hautes vallées des Alpes. Fond de vallée 800 m à Serre-Ponçon jusqu'à 1 468 m à St-Paul/Ubaye. (Point culminant, l'Aiguille de Chambeyron à 3 411 m).
- Un climat à tendance méditerranéenne, tout à la fois enneigé, ensoleillé et lumineux.
- Une montagne encore sauvage, très diversifiée, au relief très tourmenté, soumis à une érosion intense.
- Développement régulier des tourisms hivernal et estival.

L'agriculture dans la vallée

- 2 000 bovins (viande et collecte laitière 800 000 l de lait) ; 2 500 ovins (viande) ; 650 caprins ; plus de 95 000 ovins transhumant sur les 38 000 ha d'alpages répartis en 120 unités pastorales.
- 110 agriculteurs dont 30% ont des activités complémentaires.

L'opération locale agri-environnement

Elle concerne 96 agriculteurs locaux ayant souscrit des contrats sur des surfaces qu'ils utilisent individuellement en pâturage, près de fauche ou terres cultivables.

26 contrats d'alpages ont été signés (11 groupements pastoraux et 15 éleveurs entrepreneurs de garde).

L'ensemble de l'opération représente 8 millions de Francs sur les 5 ans, soit 1,6 million de Francs par an, répartis de la façon suivante : 1 000 000 F par an pour les 96 contrats individuels pour 2 418 ha contractualisés ; 600 000 F par an pour les 26 alpages collectifs pour 3 390 ha qui concernent environ 70 éleveurs. Les contrats sont effectifs depuis le début de cette année.

Les contrats d'alpages de la vallée de l'Ubaye

Des difficultés se sont présentées dans la construction des contrats d'alpages, portant sur la définition précise des enjeux environnementaux et la construction du projet territorial.

Il n'y a pas de gestionnaire unique d'espaces naturels sur l'ensemble de la zone d'intervention. De ce fait, il a été nécessaire de mobiliser l'ensemble des intervenants (Parc National du Mercantour, Office National des Forêts, Office National de la Chasse, Associations locales de protection de la nature) dans la construction du projet territorial.

Les résultats attendus restaient flous pour l'ensemble des partenaires qui manquaient de référence sur la gestion environnementale des milieux. Le CERPAM a été amené à proposer une démarche spécifique pour les alpages s'appuyant sur les opérations locales menées sur des territoires voisins (Parc National des Ecrins, Parc Naturel Régional du Queyras) et dans des milieux sensiblement identiques. L'étude écologique et paysagère réalisée par le CEMAGREF sur l'ensemble de la vallée, a également permis d'étoffer le projet territorial.

Les contrats portent principalement :

(i) Sur le maintien ou la restauration de la biodiversité végétale des pelouses à féтуque paniculée (anciens prés de fauche d'altitude aujourd'hui utilisés par le pâturage).

(ii) Sur la protection du patrimoine avifaune remarquable tel que le tétras lyre (ou petit tétras).

Pour la définition des itinéraires techniques, l'intervention du CERPAM s'est déroulée de la façon suivante :

(i) Réalisation d'un diagnostic pastoral simplifié sur chaque estive avec notamment la localisation des zones identifiées dans le projet de territoire.

(ii) Afin de mieux comprendre le fonctionnement de chaque estive, le berger responsable du troupeau en alpage a également été rencontré au cours de l'estive 96. Durant cette rencontre, le projet de contrat lui était soumis, afin de s'assurer avec lui de la faisabilité de l'itinéraire technique proposé.

(iii) Le montant de chaque contrat a été raisonné par la mise en relation des itinéraires techniques et le budget disponible.

Un exemple : Les Pelouses à fétuque paniculée (*Festuca paniculata* - L - Schinz et Thell = F - *Spadicea* - L -)

Enjeux écologiques de ce type de milieu

La fétuque paniculée était exploitée en prairies de fauche au mois d'août. Par cette pratique, la diversité floristique remarquable de ces pelouses était largement favorisée. Les pratiques de fauche ayant disparu en altitude, depuis plusieurs décennies, les touffes s'épaississent chaque année un peu plus et il y a une accumulation de litière étouffant progressivement les autres espèces.

Le chardon bleu "reine des Alpes" est, entre autres espèces, présent sur la pelouse à fétuque paniculée. Cette espèce était favorisée par la fauche tardive après sa fructification. Ce milieu est aussi favorable à la nidification du tétras lyre, cette végétation haute lui fournit un bon abri dès la ponte jusqu'à la couvaison.

Les chamois et mouflons, trouvent dans cette pelouse des ressources alimentaires très précoces (sitôt le déneigement).

L'absence de pâturage et de fauche favorise les risques d'avalanche par accumulation de l'herbe sèche.

Un exemple d'itinéraire technique mis en place pour atteindre un objectif environnemental

La fétuque paniculée se trouve principalement sur les parties basses des estives. Les feuilles sont longues, épaisses et forment des touffes hautes de 30 à 40 cm aisément identifiables.

Elle est installée sur des sols profonds, en pente faible et de préférence en adret. Elle démarre tôt au printemps, en avril (après la fonte des neiges) et est très productive.

Les modes de gestion prescrits dans le cadre des contrats agri-environnement sont spécifiques à chacun mais s'articulent toujours autour des éléments techniques suivants :

(i) Le pâturage précoce (dès la fin mai pour les troupeaux locaux), ou tardif s'il y a des tétras-lyres.

(ii) L'organisation des circuits de pâturage privilégiant les zones à fétuque paniculée en fin de séquence journalière.

(iii) Un chargement instantané fort, en gardiennage serré ou en clôtures mobiles.

Conclusion

La construction d'un contrat agri-environnement obéit à l'application d'une démarche cohérente et rigoureuse. De nombreux itinéraires techniques proposés aux éleveurs ont été bâtis en fonction de résultats attendus par les gestionnaires des espaces naturels.

Au travers de l'exemple relatif aux pelouses à féтуque paniculée, force est de constater que de nombreux ajustements seront encore nécessaires.

A cette fin, l'accompagnement des éleveurs et le suivi évaluation "écologique" permettraient d'ajuster en permanence les dispositifs mis en place.

Dans ce type d'opération, il y a aussi les hommes, (les bergers, les éleveurs, les écologues, les techniciens pastoralistes) tous doivent progresser ensemble jusqu'à l'appropriation des itinéraires proposés.

Les informations plus détaillées sur la démarche et son application aux alpages de la vallée de l'Ubaye pourront être trouvées dans les références bibliographiques suivantes qui sont disponibles au CERPAM.

Références

Baron, D. (1997). *Contribution à la mise en place de l'opération locale agri-environnement de la vallée de l'Ubaye - Les Contrats d'alpages*. CERPAM, Mai 97, p. 33.

CEMAGREF (1996). *La vallée de l'Ubaye - Etude écologique et paysagère*. Document CEMAGREF.

CERPAM (1996). *Guide Pastoral des Espaces Naturels du sud-est de la France*. p. 254.

Legéard, J.P. (1999). *Préparer, conduire, évaluer une opération locale agri-environnementale : Eléments de méthodes appliqués au pastoralisme*. CERPAM, p. 46 (sous presse).

Quiblier, M. et Senn, O. (1984). *Pour une gestion pastorale adaptée aux prairies à féтуque paniculée*. CERPAM, janvier 94, p. 32.